

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/01/19

Dossier complet le :

08/03/19

N° d'enregistrement :

F01119P0012

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier mixte de 135 logements et de surfaces d'activités à RDC et R+1

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC COGEDIM PARIS METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Emy Boggo

RCS / SIRET

319 1293 916 00049

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000m ² .	Le projet prévoit la création d'environ 13 800m ² de surface de plancher (SDP) dont environ 11800 m ² de logement et 2000m ² de commerce. L'emprise du projet représente une emprise d'environ 0.4ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implante sur une partie de la parcelle cadastrale 33. Cette n'accueille aucun aménagement à l'heure actuelle car située sur la voie de chemin de fer de la gare d'Austerlitz. Le projet sera construit sur une dalle recouvrant la voie ferrée. Le projet sera créé au niveau des Lots T6B1 et T6B2 de la ZAC Paris Rive Gauche.

Le projet porté par COGEDIM consiste en la construction d'un ensemble immobilier mixte d'environ 13 800m² correspondant à la réalisation de 135 logements et de surfaces d'activités au RDC et R+1 dont notamment un cabinet médical, un espace de co-working, un local commercial, un restaurant et une boulangerie.

Les espaces extérieurs feront l'objet d'un aménagement paysager qualitatif (gestion des eaux pluviales, jardin collectif, jardin d'acclimatation) en cohérence avec le quartier et notamment en liaison directe avec la promenade plantée située sur la face sud-est du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit entre l'avenue de France et la promenade plantée, il fera le lien entre la Bibliothèque François Mitterrand, le cinéma MK2 Bibliothèque et la Halle Freyssinet. Il est minéral côté avenue de France et végétal côté promenade plantée. Par ailleurs, il participe à la mixité d'un pôle économique et institutionnel important, avec les sièges de grandes entreprises, des PME technologiques, des incubateurs et des pépinières, et au cœur d'un quartier nourri de culture et d'art contemporain. Le site est localisé entre l'avenue de France et la promenade Claude Lévi-Strauss dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. Il participe au projet urbain de la SEMAPA en respectant les préconisations et attentes de la ville de Paris.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux, selon les procédés constructifs choisis se décompose de la manière suivante :

- Gros œuvre : 405 jours
- Superstructure : 301 jours
- Clos et couvert : 72 jours
- Corps d'état secondaires : 140 jours
- Aménagements extérieurs : 134 jours
- Phase finale et réception : 91 jours
- Intervalle entre le montage et le démontage de la grue : 358 jours
- Durée totale de la phase travaux : 551 jours

La SNCF a assuré la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage délégué pour le compte de la SEMAPA, pour la construction des appuis (de part et d'autre des voies) sur lesquels reposera la dalle mais n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage de celle-ci. Le rôle de la SNCF est régi par une convention en cours d'élaboration et qui sera passée avec le maître d'ouvrage. Cette convention vise à garantir au « propriétaire ferroviaire » la pérennité et la maintenabilité de ses ouvrages ainsi que la sécurité de l'exploitation ferroviaire.

Elles correspondent aux prestations suivantes :

- Avis du gestionnaire d'infrastructure sur les conditions de maintenance et d'exploitation des ouvrages en phase conception ;
- Vérification de la conformité des documents des « Propriétaires » aux prescriptions des Cahiers des Charges Particulières Ferroviaires ;
- Mission de sécurité ferroviaire

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le terrain est desservi, au Nord par l'avenue de France, au sud par la promenade Claude Lévi- Strauss. Latéralement par les venelles EP4 et EP5. L'accès principal piétons logements est situé sur l'avenue de France. Il donne accès au jardin privatif qui dessert les quatre halls. Deux accès secondaires sont créés sur les venelles. Les commerces sont accessibles depuis les quatre voies. Tous les accès permettent l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'accès des véhicules de livraison se fait sur EP5.

Les ambitions environnementales du projet sont élevées. Les différentes certifications et labels visés sont les suivants :

- Respect du Plan Climat de la Ville de Paris limitant les consommations réglementaires à 50 kWh/m²SRT/an.
- Certification NH Habitat HQE profil 8 étoiles conformément à la convention entre Cerqual et la SEMAPA
- Atteinte du niveau E3C1 du label E+C-
- Label BBC Effinergie 2017
- Label Bâtiment Biosourcé
- Label Biodiversity

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les deux lots composant le projet (T6B-1 et T6B-2) feront l'objet d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette de l'opération	0,4 ha
Surface de plancher créée par le projet	13 824 m ²
dont logement	11 866 m ²
Hauteurs des constructions	37 m (R+11)
Nombre de logements créés	135 logements
commerces	2000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de France
75013 Paris, 13ème arrondissement
Ville de Paris (75)
Parcelle cadastrale BR 33

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°22'24"7E Lat. 48°49'59"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II "Bois de Vincennes" située à environ 2 km à l'est du projet. (Voir Annexe)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de Protection de Biotope (APB) le plus proche se situe à environ 8 km au nord-est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Paris est couverte par PPBE approuvé en 2015. Le site du projet se situe en dehors des zones où les indicateurs Lden et Ln dépassent les seuils réglementaires. (Voir Annexe)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le périmètre de protection de 2 monuments historiques de la ville de Paris : l'Hôpital de la Salpêtrière (situé au nord-ouest de l'avenue de France) et la Halle des anciennes messageries de la gare d'Austerlitz (située au sud de l'avenue de France). La Halle des anciennes messageries de la gare d'Austerlitz, aujourd'hui appelée la Halle Freyssinet sera visible depuis le projet. Le projet est visible depuis la Halle Freyssinet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie des zones humides potentielles établie par la DRIEE d'Île-de-France n'identifie pas de zone humide potentielle ou avérée dans l'emprise du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone de risque selon le Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la ville de Paris. (en zone bleue claire) - Date d'approbation La ville de Paris n'est pas concernée par un Plan de Prévention des risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas à proximité d'un site BASOL ni d'un site BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapproché.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans site inscrit au titre du Code de l'Environnement. Le site inscrit le plus proche se situent à environ 60m du projet. (Halle Freyssinet)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 5 km du Parc Départemental Jean Moulin- Les Guilands à Bagnolet et Montreuil, (entité n° FR1112013) "Sites de la Seine-Saint-Denis". (Voir annexe)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé au titre du Code de l'Environnement. Le site classé le plus proche se situe à environ 1.4 km du projet; il s'agit du Jardin des Plantes.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone bleue claire du PPRI de Paris, avec une côte PHEC de 34.90m NGF.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'excédents en matériaux. Il n'y a pas de démolition, ni d'excavation de sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite un apport correspondant aux matériaux nécessaires à sa construction. Par ailleurs, l'espace paysager étant créé sur dalle, un travail de modelage de buttes de terre végétale (jusqu'à 1,20 m) associé à la création de fosses entre la trame structurelle du bâtiment-pont (fig 3-4), permet la plantation d'arbres de haute-tige.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de perturbation car il sera réalisé sur une dalle au dessus des voies ferrées. Le site n'est pas concerné par le SRCE. La configuration du projet sera d'une part minérale et d'autre part végétalisée (afin de créer une cohérence avec la promenade plantée). La présence d'un jardin collectif, d'un jardin d'acclimatation, d'une promenade plantée et la végétalisation des terrasses de l'immeuble, auront un effet positif sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les zones à sensibilité particulière énumérées précédemment.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont répertoriées à environ 2km du projet. Parmi ces ICPE, aucune n'est recensée en tant que site SEVESO. Aucune activité à risque n'est décelée dans le périmètre du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un Plan de Prévention de Risques Inondation. Il est également concerné par un PPRN Périmètre de zone à risque lié à la présence d'ancienne carrière valant PPR. Le projet n'est pas localisé en zone de risque délimité par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) du département de Paris. Il n'est pas en zone d'anciennes carrières souterraines, ni dans les zones comportant des poches de gypse antéludien.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a une vocation principalement résidentielle. Il ne comprend pas d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine. En phase de travaux et en phase d'exploitation des dispositions seront prises pour prévenir, éviter et gérer les risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux : Circulation des camions pour réaliser les travaux (évacuation et apport de matériaux). Des dispositions seront prises dans le cadre du suivi du chantier pour en limiter les impacts. En phase d'exploitation: Circulation des usagers empruntant les axes existants pour rejoindre les places de stationnement pour les vélos. Le projet se situe à proximité des transports en commun ce qui tend à limiter les déplacements en voiture et privilégier les mobilités douces.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il peut être source de bruit durant la phase de réalisation des travaux . Le bâtiment est exposé en termes de nuisances acoustiques et vibratoires de par sa localisation sur les voies du faisceau SNCF. Il est retenu un système de filtrage des vibrations par boîtes à ressorts à amortissement visqueux précontraintes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.</p> <p>Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation d'engins lourds peut être à l'origine de vibrations temporaires durant la phase chantier.</p> <p>Le bâtiment est exposé en termes de nuisances acoustiques et vibratoires de par sa localisation sur les voies du faisceau SNCF. Il est retenu un système de filtrage des vibrations par boîtes à ressorts à amortissement visqueux précontraintes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses équivalentes aux émissions actuelles qui correspondent à l'éclairage des espaces extérieurs et des constructions.</p> <p>Le projet est situé dans Paris où la pollution lumineuse est omniprésente.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront a priori équivalents aux émissions actuelles. Ils correspondent notamment aux émissions de particules fines et de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre du fonctionnement d'un quartier mixte (chauffage, circulations,...).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales. La gestion de ces rejets sera réalisée grâce aux ouvrages paysagers de rétention d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe dans une zone bleue, avec rejet des EP au milieu naturel. Une exigence d'abattement de 100% de la pluie de 16mm a été retenue car le réseau d'assainissement local est arrivé à saturation. Cette exigence est particulièrement contraignante compte-tenu de l'absence de pleine terre mais sera atteinte grâce à un transfert des eaux pluviales des toitures imperméables vers des toitures ou des espaces végétalisés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, le projet sera à l'origine de différentes natures de déchets (inertes, non dangereux et dangereux). Ces déchets seront envoyés dans les filières spécialisées afin d'être traité.</p> <p>Durant la phase d'exploitation, le projet étant un projet de logements et de commerce, il engendrera des déchets ménagers donc non dangereux. Des surfaces de stockage adaptées seront prévues dans chaque bâtiments du projet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera soumis à l'avis des Architectes de Bâtiment de France (ABF) avant le dépôt du permis de construire qui donneront un avis pour sa délivrance.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé au dessus des voies ferrées. En ce sens, un nouvel usage du sol s'applique, celui du logement et des activités commerciales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet objet de la présente demande présente des effets susceptibles d'être cumulés avec ceux des autres projets de la ZAC Paris Rive Gauche.

Ce cumul d'effet portera essentiellement sur les aspects externes au site tel que la hausse de fréquentation des axes adjacents et la pollution atmosphérique correspondante, la pollution lumineuse, les nuisances sonores, les divers rejets dans les réseaux. Ces effets sont réduits par l'absence de stationnement résidentiel et la mise en oeuvre de voies de desserte dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet améliorera la situation existante par la couverture des voies ferroviaires source de nuisance au niveau local. Le respect du Plan Climat de la Ville de Paris, la certification NH Habitat HQE profil 8 étoiles, les labels BBC Effinergie 2017, Bâtiment Biosourcé, Biodiversity témoignent des efforts du maître d'ouvrage pour offrir un cadre de vie agréable et sain aux futurs usagers du site et assurer, au-delà du respect de l'environnement, le retour de la nature en ville.

Les principales nuisances pouvant toucher les usagers des sites sont celles liées aux bruits et vibrations causées par l'activité ferroviaire. Cette problématique sera traitée par l'utilisation de procédés constructifs assurant une parfaite isolation du bâti par l'utilisation notamment de boîtes à ressort qui supporteront les poutres de franchissement. Ce procédé assurera la désolidarisation vibratoire du bâtiment et allié à des procédés d'isolation phonique, assurera le confort des occupants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que la réalisation d'une étude d'impact n'est pas nécessaire en raison des mesures décrites ci-dessus. Par ailleurs, les effets négatifs du projet et les effets cumulés avec les projets alentour portant sur l'environnement et la santé humaine correspondant à ceux d'un environnement urbain dense seront atténués par la conception même du projet qui prévoit des espaces végétalisés de qualité et une isolation du bâtiment vis-à-vis des vibrations et nuisances sonores.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation des ZNIEFF les plus proches Annexe 8 : Le bruit dans l'environnement Annexe 9 : Notice acoustique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



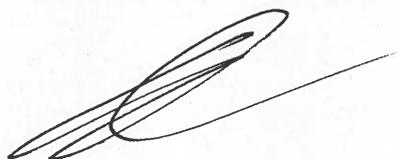
Fait à

PARIS

le,

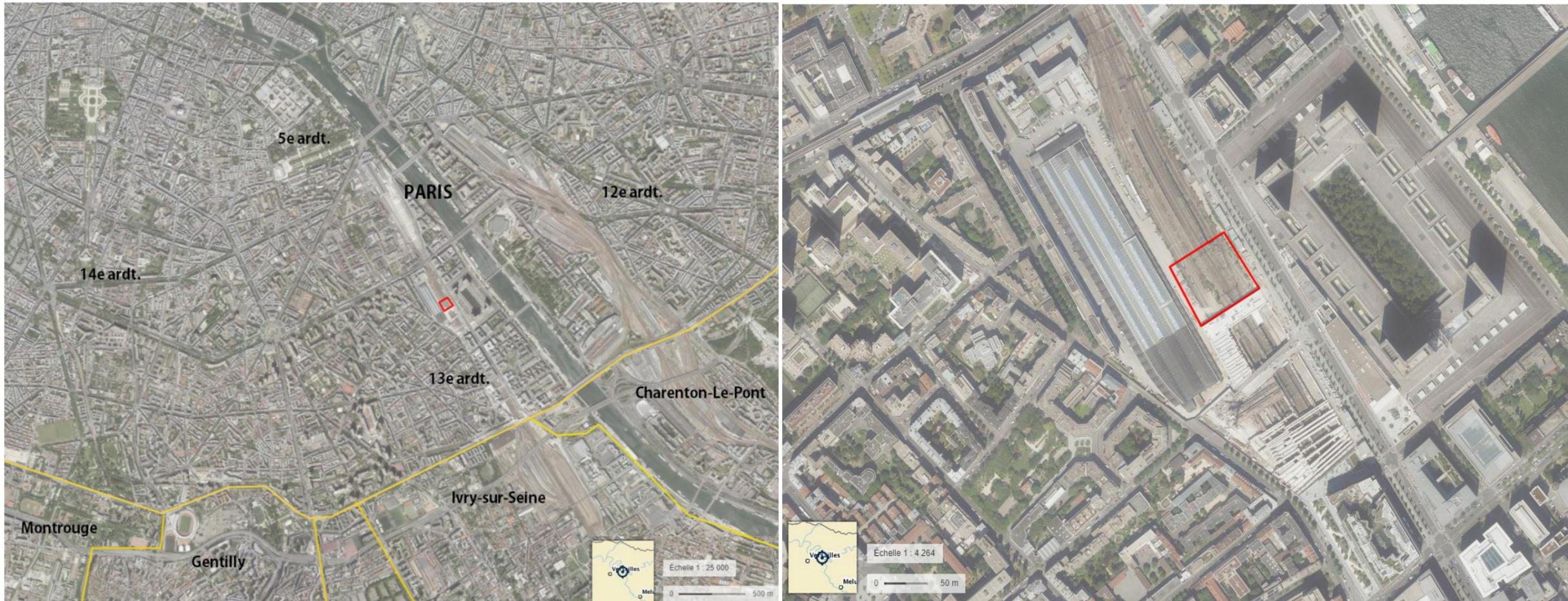
08/03/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

ANNEXE 2 : LE PLAN DE SITUATION



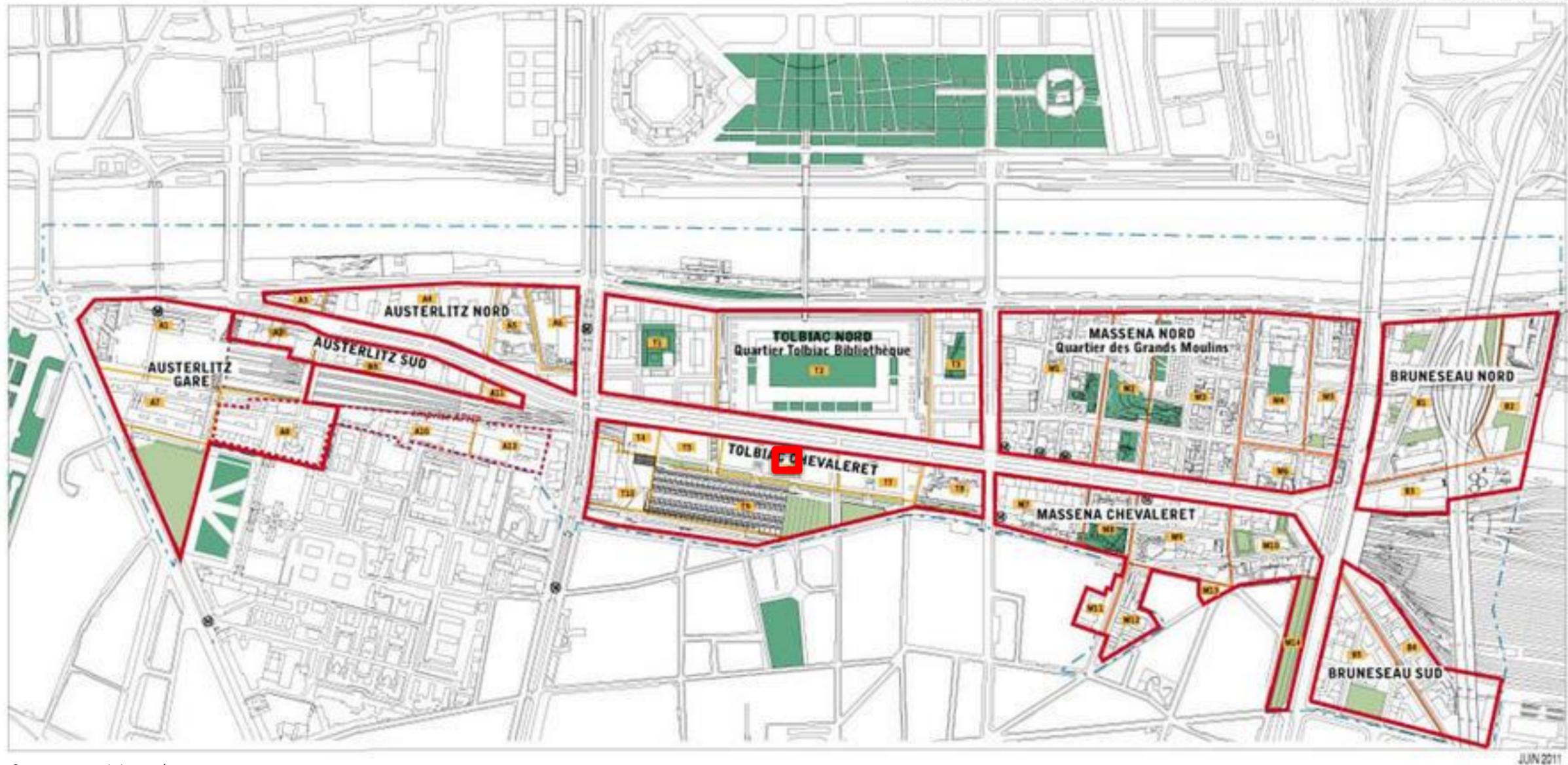
Source : Géoportail, février 2019



ANNEXE 3 : LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Plan de la ZAC Paris Rive Gauche

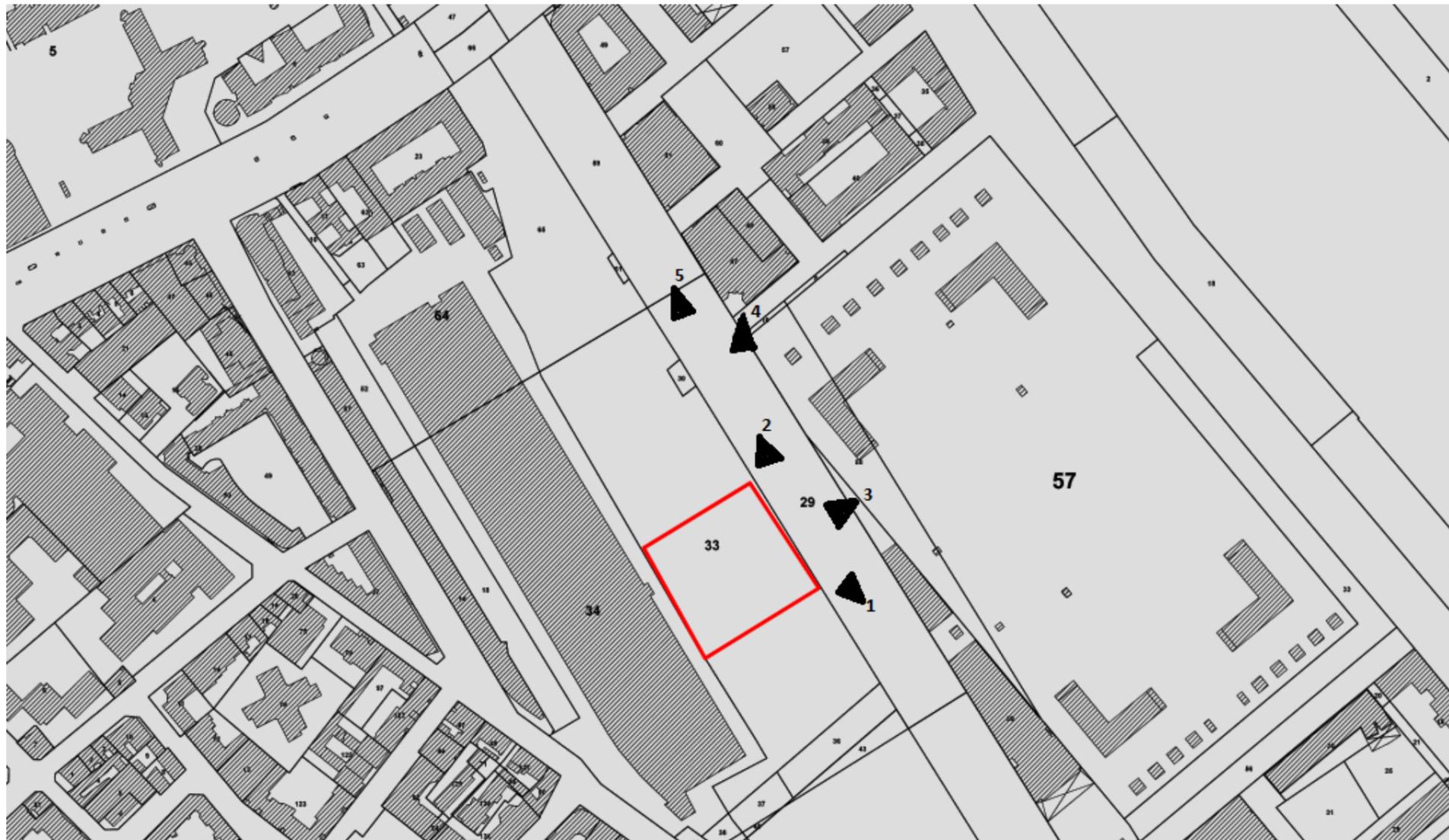
PARIS RIVE GAUCHE - Nomenclature des secteurs et des îlots



Source : www.parisrivegauche.com



Localisation des photographies des abords du site



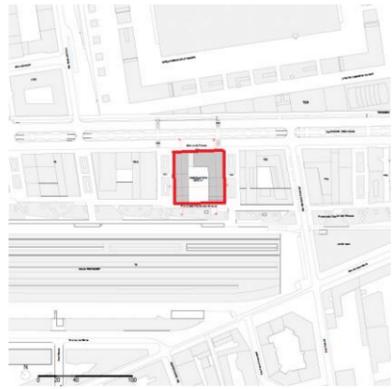
Source : Géoportail, février 2019

 : Projet



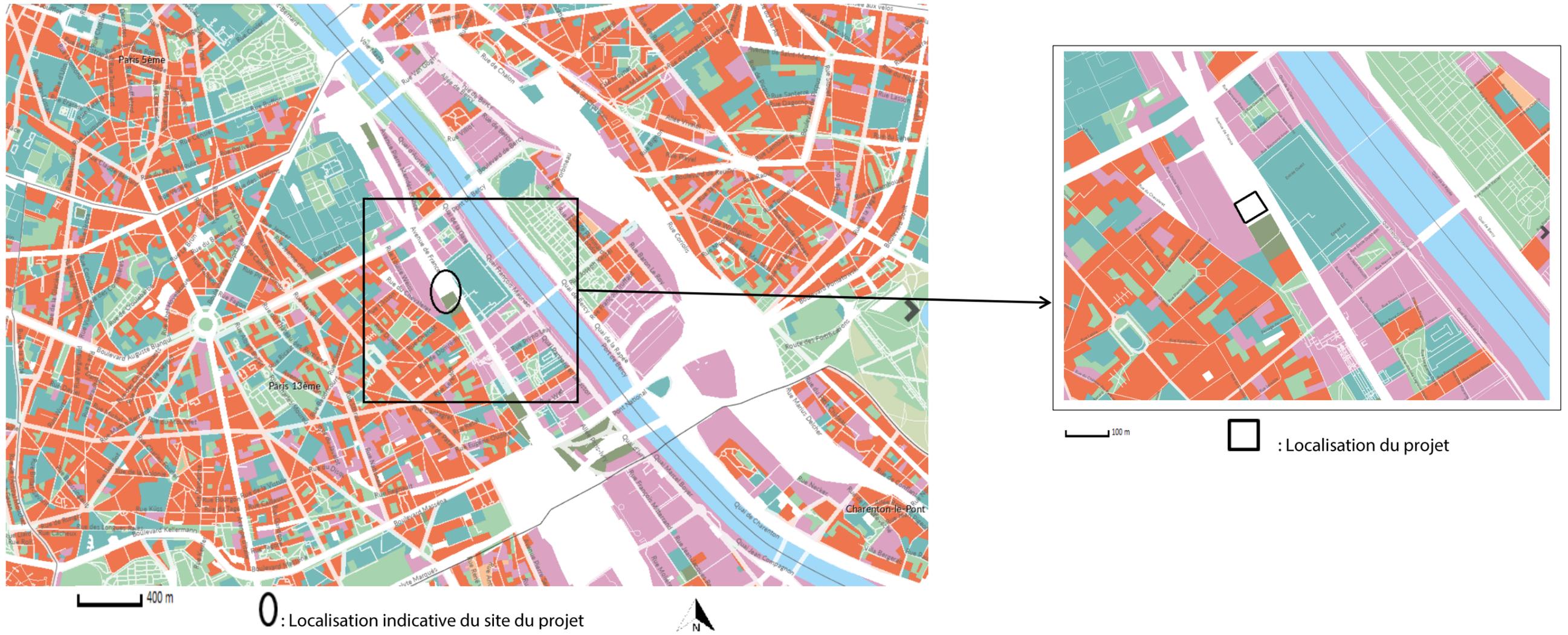
Source : Google Earth, février 2019

ANNEXE 4 : LE PLAN DE MASSE



Source : Permis de construire, janvier 2019

ANNEXE 5 : LE PLAN DES ABORDS DU PROJET

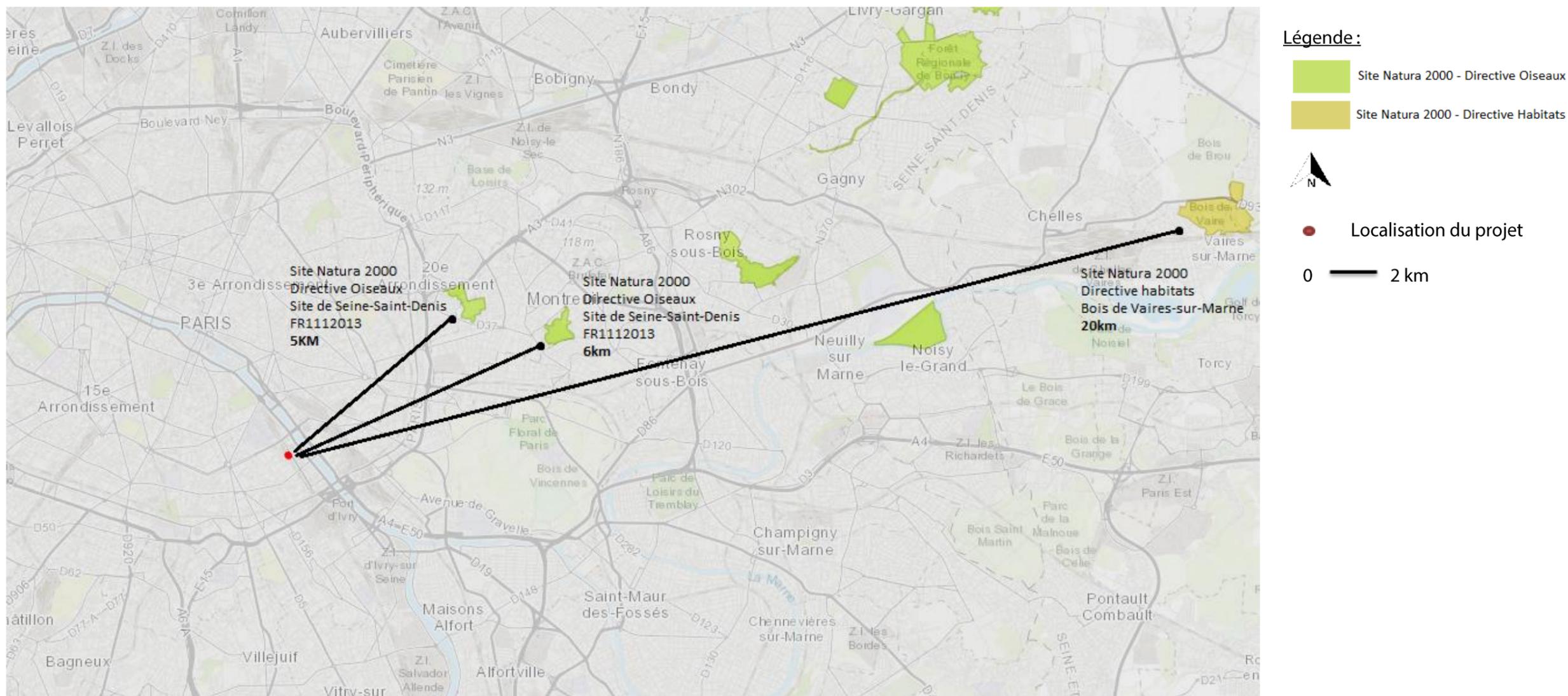


Légende :
Occupation du sol simplifiée

	Espaces agricoles		Activités
	Bois et forêts		Milieus semi-naturels
	Habitat individuel		Habitat collectif
	Espaces ouverts artificialisés		Eaux
	Transports		Equipement
	Carrières, décharges et chantiers		

Source : IAU, Occupation du sol, 2017

ANNEXE 6 : LA LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES



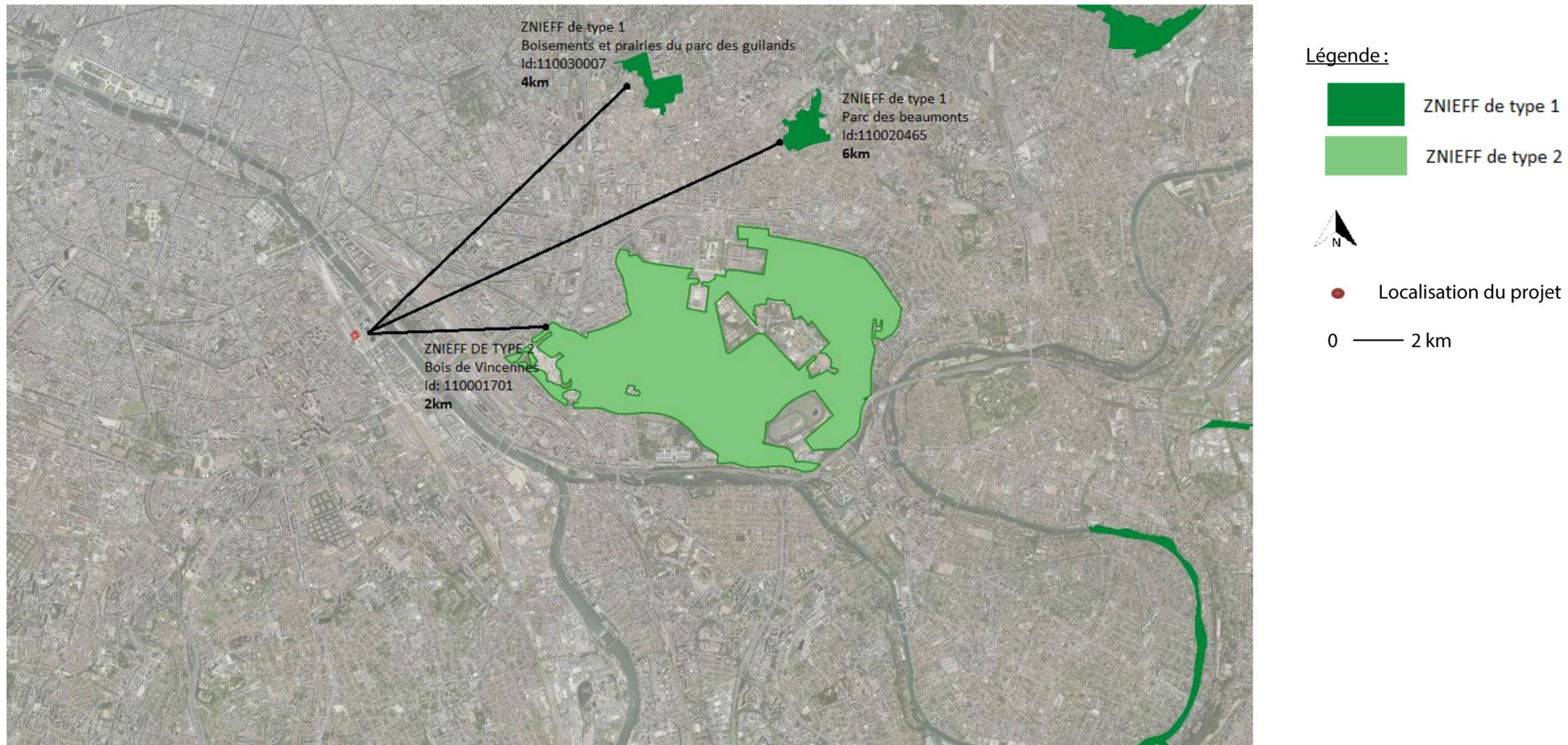
Source : Géoportail, données géographiques

Le site Natura 2000, au titre de la directive oiseaux, le plus proche se situe à 5 km à vol d'oiseau au nord-est. Il s'agit du Parc Départemental Jean Moulin-les Guilands, une partie des Sites de Seine Saint Denis.

Le site Natura 2000, au titre de la directive habitats, le plus proche se situe à 20km à l'est du projet. Il s'agit du Bois de Vaires-sur-Marne.

Au regard des distances, le projet n'aura pas d'impact sur ces sites.

ANNEXE 7 : LA LOCALISATION DES ZNIEFF LES PLUS PROCHES



Source : Géoportail, données géographiques, IGN, février 2019

La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à environ 4km à vol d'oiseau à l'est du projet. Il s'agit des boisements et des prairies du parc des Guilands.

La ZNIEFF de type 2 la plus proche se situe à 2km à l'est du projet. Il s'agit du bois de Vincennes.